

BACCALAURÉAT SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE – DROIT

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

1. Indications de correction

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Rappel : Critères d'évaluation d'après le BOEN n°10 du 9 mars 2006

L'épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat et ses capacités à :

- analyser des phénomènes économiques ou des situations juridiques ;
- interpréter leur sens et mesurer leur portée ;

- mettre en œuvre les compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse

- construire et présenter, sous forme rédigée, un raisonnement ou une argumentation, économique ou juridique, à partir d'une thématique donnée.

PARTIE RÉDACTIONNELLE : ÉCONOMIE (10 points)**RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE PREMIÈRE :**

THEMES	NOTIONS A CONSTRUIRE
2. La coordination par le marché	
2.1. L'entreprise et l'offre sur les marchés de produits	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure de la production : <ul style="list-style-type: none"> - la valeur ajoutée ; - le Produit intérieur brut.
3.1. La place de l'État dans l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctions économiques et sociales de l'État. • Le budget de l'État : les recettes et les dépenses publiques. • La structure et le poids des prélèvements obligatoires.

RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE TERMINALE :

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ETUDE	NOTIONS À CONSTRUIRE
3.1 Les domaines de la politique économique	<p>Plusieurs approches s'opposent au sujet du degré souhaitable de l'intervention de l'État, de la simple mise en place d'un cadre institutionnel assurant un fonctionnement normal des marchés (conception libérale) à l'exercice d'une régulation active de l'économie (conception interventionniste).</p> <p>La politique économique exprime les choix et les modalités d'action mis en œuvre par l'État. Elle a pour ambition de faire évoluer les structures et de répondre aux problèmes de conjoncture. La conception d'une politique économique suppose la définition d'objectifs et la manipulation d'instruments en vue de leur réalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le libéralisme, l'interventionnisme. - La politique économique ; les politiques structurelle et conjoncturelle.. - Les objectifs et les instruments.
3.2 La régulation de l'activité économique	L'activité économique connaît des fluctuations marquées par des épisodes d'expansion et de récession. La politique conjoncturelle de croissance se donne pour objectif d'obtenir un lissage de l'évolution de la production.	- L'expansion, la récession et la politique de croissance.

BARÈME INDICATIF

Méthode rédactionnelle	4 points
Logique globale, enchaînement des arguments	3
Conclusion et formulation d'une réponse cohérente	1
Argumentation	6 points
Argument n°1 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1,5
Argument n°2 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1,5
Argument n°3 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1,5
Définition et utilisation pertinente des concepts importants	1,5

Rappel du sujet

La plupart des États économiquement développés connaissent aujourd'hui des déficits publics très importants. Ils s'engagent dans des politiques budgétaires visant essentiellement à réduire ces déficits. Certains économistes estiment pourtant que la réduction des dépenses publiques ou l'augmentation de la fiscalité peuvent avoir des conséquences négatives sur la croissance économique.

À l'aide de vos connaissances, sous une forme structurée et en utilisant des arguments économiques, vous répondrez à la question suivante :

La réduction des déficits publics favorise-t-elle la croissance économique ?

PROPOSITION D'ARGUMENTS

Les idées suivantes pouvaient être développées :

Définition des concepts (non impérative dans la copie mail leur utilisation pertinente est indispensable) :

Croissance économique : elle correspond, sur une longue période, à une augmentation de la richesse de biens et de services produite par les agents économiques à l'intérieur d'un pays. On la mesure à l'aide d'un agrégat appelé le Produit Intérieur Brut (PIB), qui est égal à la somme des valeurs ajoutées. Elle constitue l'un des objectifs principaux macroéconomiques du gouvernement car elle traduit, au moins en termes quantitatifs, la « bonne santé » économique d'un pays.

Déficit public : différence négative annuelle entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, c'est-à-dire de l'État, des collectivités locales et des organismes de protection sociale. Il correspond à une situation dans laquelle les dépenses sont trop élevées par rapport aux recettes, ou les recettes trop faibles pour couvrir les dépenses engagées.

Développement de l'argumentation :

Axe 1 : La réduction des déficits publics peut être un frein à la croissance

Argument 1 : la réduction des déficits publics peut passer par une baisse des dépenses de l'État qui constituent des moteurs de croissance...

La réduction du déficit impose de réduire les dépenses de l'État, ce qui compromet les politiques structurelles (infrastructures, innovations, formation) bénéfiques pour la croissance à long terme.

Argument 2 : La réduction des déficits publics peut passer par une augmentation des recettes (les prélèvements obligatoires). La hausse de la fiscalité se traduit par un prélèvement sur le revenu disponible des ménages. Cela limite la consommation des ménages, principale source de croissance.

Argument 3 : La réduction du déficit de l'État par une hausse de la fiscalité peut réduire la compétitivité des entreprises...

La fiscalité supplémentaire engendrée par les dépenses de l'Etat crée une charge financière qui va être répercutée sur les prix par les entreprises, ce qui réduit leur compétitivité mondiale et handicape leurs exportations.

Axe 2 : La réduction des déficits publics peut être un moteur ou un relais de la croissance

Argument 4 : la réduction des déficits permet une baisse des taux d'intérêt sur les marchés, ce qui va faciliter l'investissement des entreprises.

Argument 5 : la réduction du déficit entraîne une diminution des appels à l'épargne de l'État (au sens large) et dégage autant de ressources financières pour les autres agents économiques (en particulier les entreprises) qui pourront emprunter pour investir ou consommer.

Argument 6 : La réduction du déficit public permet la mise en place d'une politique de l'offre. À terme la réduction des cotisations sociales et de la fiscalité permettra de renforcer la compétitivité des entreprises ou l'esprit d'entreprise, ce qui aura un effet positif sur la croissance économique (augmentation des investissements, hausse des exportations, réduction des importations.

PARTIE ANALYTIQUE : DROIT (10 points)**REFERENCE AU PROGRAMME DE PREMIERE :**

THEMES	SENS ET PORTEE DE L'ETUDE	NOTIONS A CONSTRUIRE
4. Comment expliquer la diversité des droits reconnus à une personne ?...	De l'activité des hommes et des règles de droit naissent des « droits subjectifs », c'est-à-dire des possibilités d'agir reconnues aux personnes juridiques. La diversité des droits subjectifs exige le recours à des classifications qui ont un caractère fonctionnel : au-delà de la description, elles organisent l'action en fonction du résultat social attendu. Le droit de propriété est caractéristique du pouvoir juridique complet qu'une personne peut exercer directement sur une chose.	- Droits subjectifs : droits extrapatrimoniaux ; droits patrimoniaux ; biens meubles/immeubles, corporels/incorporels. - Droit de propriété.

REFERENCE AU PROGRAMME DE TERMINALE :

THEMES	SENS ET PORTEE DE L'ETUDE	NOTIONS A CONSTRUIRE
4.2. Les droits de propriété industrielle, instruments juridiques de la concurrence	Les droits de propriété industrielle peuvent être analysés comme des instruments de restriction ou de stimulation de la concurrence. Ils ont pour but l'attachement d'une clientèle et pour objet un droit exclusif d'exploitation. Ils encouragent ou récompensent l'innovation.	- Droits de propriété industrielle : brevet, marque.

1. Citez les éléments protégés par le droit de la propriété industrielle. (1 point)

Le droit de la propriété industrielle protège le brevet d'invention et la marque de produit ou de service.

Le brevet protège une invention, fruit d'un effort de recherche et développement ayant nécessité de lourds investissements qu'il s'agit ensuite de rentabiliser.

La marque est un signe distinctif qui permet aux consommateurs de distinguer les produits d'une entreprise de ceux de ses concurrents. La marque constitue donc un élément essentiel de la politique commerciale de l'entreprise.

2. Expliquez la phrase soulignée dans l'annexe 1. (2 points)

Le dépôt d'un brevet donne un monopole d'exploitation à l'inventeur. Il pourra ainsi interdire à toute autre personne d'exploiter son invention au plan économique. Cela lui permettra de rentabiliser les investissements qu'il a pu faire pour mettre au point son invention.

2. **Présentez les formalités à accomplir par le maroquinier qui souhaite protéger pour une durée de 20 ans sa marque contre des contrefacteurs opérant en Roumanie. (2 points)**

Pour protéger sa marque en Roumanie, le maroquinier peut déposer un brevet à l'INPI. La demande sera traitée à l'Office d'harmonisation du marché intérieur pour une durée de 10 ans. Pour une protection de 20 ans, il faudra renouveler une fois la demande au bout des 10 ans.

3. **Présentez les sanctions auxquelles le contrefacteur s'expose selon le droit français de la propriété intellectuelle. (2 points)**

Selon le code de la propriété intellectuelle, le contrefacteur engage à la fois sa responsabilité civile délictuelle et sa responsabilité pénale.

Au titre de la responsabilité civile délictuelle, la contrefaçon crée un préjudice au titulaire du droit de propriété industrielle, préjudice qui devra être **réparé par des dommages et intérêts**.

Au titre de la responsabilité pénale, le contrefacteur peut être condamné par un tribunal correctionnel (il s'agit d'un délit) à **une peine de trois ans d'emprisonnement et à 300 000 euros d'amende**. La peine peut être alourdie dans certaines circonstances.

4. **Montrez les avantages pour le maroquinier et pour le consommateur de la protection des inventions et des marques. (3 points)**

Pour le maroquinier : En protégeant ses inventions par le dépôt d'un brevet ou en déposant sa marque, le maroquinier devient titulaire d'un monopole d'exploitation ce qui lui permet d'exploiter exclusivement ses inventions ou sa marque et d'interdire aux concurrents de l'imiter sous peine de les poursuivre en justice pour faire respecter son monopole (action en contrefaçon). Il peut également céder son droit ou accorder une licence d'exploitation à un tiers.

Cette protection l'incite à investir dans l'innovation et la communication car elle assure une rente de situation.

Le maroquinier protège aussi son image de marque.

Pour le consommateur : La protection des inventions et des marques est un gage de sécurité et de qualité.

Elle lui assure une offre de produits diversifiée, grâce au maintien des investissements d'innovation.

Elle lui permet la consommation de produits distinctifs.

Partie rédactionnelle : économie (10 points)

Rappel : il n'est pas exigé du candidat un développement structuré, mais une argumentation, c'est-à-dire une organisation des idées qu'il propose.

Affectation des points

Voir grille de notation

Définitions :

Croissance : augmentation quantitative de la richesse de biens et de services produite par les agents économiques à l'intérieur d'un pays.

Déficits publics : différence négative annuel entre les recettes et les dépenses des administrations publiques ou Etat.

Si l'élève fait la distinction entre le déficit public et le déficit budgétaire Bonus 0.5

Argumentation :

Le nombre d'arguments est indicatif. Chaque argument doit être validé (correspondre au sujet), expliqué et illustré éventuellement d'exemples. Maximum points 6

- Un argument non développé = 0.5 point
- Un argument validé, précisé, illustré = 1.5 point

Axe 1 : La réduction des déficits publics peut être un frein à la croissance.

- Argument 1 : **la réduction des déficits publics peut passer par une baisse des dépenses de l'Etat qui constituent des moteurs de croissance...** La réduction du déficit impose de réduire les dépenses de l'Etat, ce qui compromet les politiques structurelles (infrastructures, innovations, formation) bénéfiques pour la croissance à long terme.
- Argument 2 : la réduction des déficits peut se faire par des diminutions de dépenses publiques bénéfiques à la consommation et à la croissance à court terme (distribution de revenus, redistribution, masse salariale des fonctionnaires) .
- Argument 3 : la réduction des déficits peut passer par une augmentation des recettes (prélèvements obligatoires). La hausse de la fiscalité se traduit sur le revenu disponible des ménages. Cela limite la consommation des ménages, principale source de croissance.
- Argument 4 : la réduction des déficits par une hausse de la fiscalité peut réduire la compétitivité des entreprises. La fiscalité supplémentaire crée une charge qui va se répercuter sur les prix par les entreprises, ce qui réduit leur compétitivité mondiale et handicape leurs exportations. Cela pénalise aussi les moyens financiers de l'entreprise et donc l'investissement.

Axe 2 : La réduction des déficits publics peut être un moteur ou relais à la croissance.

- Argument 5 : la réduction des déficits évite l'aggravation de la charge de la dette. Ainsi, l'Etat pourra consacrer plus de moyens pour des dépenses et/ou baisser les prélèvements obligatoires ce qui est favorable à la consommation des ménages.
- Argument 6 : la réduction du déficit permet la mise en place d'une politique de l'offre. A terme elle permettra la réduction des cotisations sociales et de la fiscalité qui renforceront la compétitivité des entreprises ou l'esprit d'entreprise. Cela présentera un effet positif sur la croissance (augmentation des investissements, hausse des exportations, réduction des importations)

- Argument 7 : la réduction du déficit entraîne une diminution des appels à l'épargne de l'Etat et dégage autant de ressources financières pour les autres agents économiques, en particulier les entreprises, qui pourront investir ou consommer.
- Argument 8 : la réduction des déficits publics permet de restaurer la confiance des agents économiques et des marchés financiers (AAA), ce qui est favorable au développement de l'activité économique.
- Argument 9 : la réduction des déficits permet une baisse des taux d'intérêt sur les marchés, ce qui va faciliter l'investissement des entreprises et le financement de l'Etat.

Conclusion (réponse à la question en fonction des arguments développés) (1 point):

Partie analytique : droit (10 points)

1 Citez les éléments protégés par le droit de la propriété industrielle. (1 point)

Le droit de la propriété industrielle protège le brevet d'invention et la marque.

Le brevet (0.25) protège l'invention (0.25) fruit d'un effort de recherche et de développement ayant nécessité de lourds investissements qu'il s'agit de rentabiliser.

La marque (0.25) est un signe distinctif (0.25). La marque constitue un élément essentiel de la politique commerciale de l'entreprise.

2 Expliquez la phrase soulignée dans l'annexe 1. (2 points)

- Monopole d'exploitation pour l'inventeur (1). Interdiction à toute personne d'exploiter l'invention au plan économique
- Rentabilisation des investissements en exploitant soi-même le brevet, en accordant une licence d'exploitation, en le vendant (0.5).
- Possibilité de saisir la justice pour se protéger contre la contrefaçon (0.5).

3 Présentez les formalités à accomplir par le maroquinier qui souhaite protéger pour une durée de 20 ans sa marque contre des contrefacteurs opérant en Roumanie. (2 points)

- La Roumanie fait partie de l'UE (0.5)
- Dépôt de la marque à l'INPI (1) qui est traitée à l'Office d'Harmonisation du marché intérieur
- Protection pour 10 ans à renouveler une fois pour atteindre 20 ans (0.5)

4 Présentez les sanctions auxquelles le contrefacteur s'expose selon le droit français de la propriété intellectuelle. (2 points)

Responsabilité civile (0.25), article L 615-7 du code de la propriété intellectuelle (0.25). La contrefaçon crée un préjudice au titulaire du droit de la propriété industrielle (0.25), préjudice qui devra être réparé par des dommages et intérêts (0.25).

Responsabilité pénale (0.25), article L 614 du code de la propriété intellectuelle (0.25). Le contrefacteur peut être condamné par un tribunal correctionnel (délit) (0.25) à une peine de 3 ans d'emprisonnement et à 300 000€ d'amende (0.25) qui peut être alourdie dans certaines circonstances.

5 Montrez les avantages pour le maroquinier et pour le consommateur de la protection des inventions et des marques (3 points)

Pour le maroquinier (0.5 par élément x 3)

L'élève peut interpréter la question de deux manières différentes, s'il pense qu'il ne faut pas reprendre les éléments de la question 2 intégralement.

Première possibilité (orientation juridique) :

- Monopole d'exploitation pour l'inventeur Interdiction à toute personne d'exploiter l'invention au plan économique
- Rentabilisation des investissements en exploitant soi-même le brevet, en accordant une licence d'exploitation, en le vendant .
- Possibilité de saisir la justice pour se protéger contre la contrefaçon.
- Cette protection l'incite à investir dans l'innovation et la communication car elle assure une rente de situation.
- Protection de l'image de marque.

Deuxième possibilité (orientation économique et managériale) :

- Situation de monopole sur le marché
- Stratégie de différenciation
- Liberté de fixation du prix
- Marge importante
- Bénéfice des effets d'expérience
- Image de marque
-

Pour le consommateur (0.5 par élément x 3)

- Gage de sécurité des produits
- Gage de qualité
- Offre de produits diversifiés et distinctifs grâce au maintien des investissements d'innovation
- Possibilité de recours (garantie, vice caché...)